



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du mardi 31 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2017

Présents : VIGEANT Catherine, CHAUVET Bruno, DUMOULIN Jean-Paul, LARIGNON Thierry, RANDONNET Marc, VELINA Olivier, DELIN Pâquerette, MARECHAL Fabien, LUCERI Morgane, RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien,

Absent excusé : MERCERON Jérôme (pouvoir à CHAUVET Bruno), LENOIR Stéphanie, COHU Jean-Stéphane,

Absent :

Secrétaire de séance : LUCERI Morgane



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE le 12 décembre et le 30 janvier

- Signature du Contrat de Ruralité 2017 – 2020 avec l'Etat : créé afin de promouvoir des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires
- Economie : ZAE de Vix vente de 2 lots
- Assainissement non collectif : tarifs inchangés pour les redevances
- Gestion des déchets : redevance 2017 pour les ordures ménagères + 1 €
- Aménagement : Signature des conventions confiant la gestion de l'instruction ADS avec Bouillé-Courdault, Oulmes, Maillé, Puy de Serre
- OPAH : versement de 2 aides financières pour la rénovation des façades sur Oulmes
- Maison de la Meunerie : marchés de travaux
- Dissolution du syndicat mixte Vendéopôle Sud Vendée
- Extension du Centre Minier : marché de travaux
- Lutte contre les nuisibles : 11.000 ragondins piégés en 2016



2) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Contribution annuelle de la CCVSA à Trivalis : 1.985.000 €

Nouveau site internet

Accès aux déchetterie : la carte obligatoire à partir du 1^{er} février 2017



3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée

Thierry LARIGNON
Sébastien PORCHET
Jérôme MERCERON

Pas de nouvelles informations






Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent


Jean-Paul DUMOULIN
Marc RANDONNET
Paquy DELIN
Jérôme MERCERON

Pas de nouvelles informations



SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Pas de nouvelles informations	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion du 5 décembre Inventaire des travaux	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Organisation 2017 : Nieul sur l'Autise Réunion le 8 février
Commission RPI DE L'AUTISE 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Conseil d'école le 2 mars RDV mensuel Convivio le 2 février Fin de contrat d'un animateur

5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA


		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
URBANISME <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien</i>	LES ECLUZIS	Olivier		Option pour le lot 13 Vente du lot 5	
BATIMENTS <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry</i>	PROJET REHABILITATION ECOLE	Olivier Mars 2015	Faisabilité 26/01/2016 Programme 27/09/2016	Plan de financement Présentation Visites le 8/12 RDV 2 février	
ACCESSIBILITE E.R.P.	Travaux suite au diagnostic 2012 société A2CH	Olivier			

ADJOINT / Cathy VIGEANT

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE <i>LARIGNON Thierry LENOIR Stéphanie DELIN Paquy MERCERON Jérôme</i>	Clos du bouilleur – panneau	Cathy Janv 2015			
	Pieds de murs	Stéphanie Janv 2015		animation 25/03 avec Graine de Nature	

	Reprise des concessions CIMETIERE	Cathy Janv 2016	06/12/16	Liste faite	
TERRAINS DE SPORT	ABORDS Terrains FOOT complexe	Jérôme Juin 2016			
INFORMATIONS – COMMUNICATION <i>RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier</i>					
FÊTES RÉCEPTIONS <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry</i>	OULMES'AMUSE 1 ^{er} juillet 2017	Cathy Janvier 2017	31/01/2017	Ass Jarlingon Devis Jeux	
	Cérémonie 8 mai				

CULTURE	Cathy Relation CCVSA	Dépliant : séances théâtrales du territoire Animation estivale dans le jardin à l'étude			
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Cathy	Réunion samedi 4			



ADJOINT / Thierry LARIGNON

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
VOIRIE SÉCURITÉ <i>MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphanie PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy</i>	TRAVAUX VC rue BALLET	Thierry Mars 2015	Marché travaux 30 juin 2016	Enrobé : mars/avril	
	LES ROCHEREAUX	Thierry Juin 2015	Sivom : févr 2016	Travaux terminés – plants à suivre Mettre en agglo	
P.A.V.E <i>RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphanie</i>	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	? 2011 Podotactiles mai 2015		Problème de pose	
ASSAINISSEMENT	Rue des Maléons	Thierry 29 sept 2016			

ADJOINT / Marc RANDONNET

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
EGLISE NOTRE DAME	Travaux de stabilité et d'assainissement	Marc Janvier 2011		Tranche ferme soldée Tranche C 1 réceptionnée Tranche C 2 en partie	
VIE ASSOCIATIVE <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy</i>	états des lieux des bâtiments mis à disposition des asso	Bruno Déc 2015			
FINANCES <i>VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien</i>	Déclaration H1	Marc Janv 2015		Contact pris avec la DGFIP – listing fait	
	Consommation énergie	Marc			

Taxes publicitaires	Panneaux et enseignes publicitaires	Marc Fév 2016		Rdv artisans commerçants le 7 juillet 2016 Signalétique à suivre	
----------------------------	-------------------------------------	------------------	--	---	--

II – FINANCES

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services	€	Charges à caractère général	49.793,00 €
Impôts et taxes	165.000,00 €	Charges de personnel	95.490,00 €
Dotations et participations	66.536,00 €	Charges de gestion courante	74.253,00 €
Autres produits gestion courante	€	Dépenses imprévues	
Atténuation de charges	€	Charges financières	12.000,00 €
Produits financiers	€	Virement à la sect. investissement	0
Produits exceptionnels		Opérations d'ordre	€
Excédent antérieur			
TOTAL	231.536,00 €	TOTAL	231.536,00 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement	79.082,23 €	Subventions d'équipements versées	€
Opérations d'ordre	€	Déficit antérieur	€
Dotations fonds divers réserves	72.000,00 €	Immobilisations corporelles	€
Virement de la section de fonction.	0	Immobilisations en cours	86.478,83 €
emprunts	€	Remboursement d'emprunts	61.250,00 €
Produits de cession	€	Dépenses imprévues	€
		Immobilisations incorporelles	3.353,40 €
TOTAL	151.082,23 €	TOTAL	151.082,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2017 à l'unanimité

III – PERSONNEL - ASSURANCE

ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Objet ; Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation ou centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation pour mise en concurrence en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des

risques statutaires du personnel à adhésion facultative, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 : L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2017.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur ou moment de la naissance du sinistre, au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public avec procédure concurrentiel avec négociation, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables ou moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclut avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la commune d'OULMES dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge. Il est bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE mandat au Centre de Gestion pour agir pour le compte de la commune d'OULMES, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

IV – SYDEV – ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME ANNUEL 2017

Le Maire présente au Conseil la contribution 2017 pour les travaux de maintenance de l'Eclairage public

Eclairage

Nature des travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base contribution	Montant de la contribution
	Global	Garanti	A prendre en compte			
Constitution du parc	213	5	208		-	
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS)	-		208	Forfait de 3 visites	11,80	2 454,40
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS)	-		0	Forfait de 3 visites	9,30	0,00
Visite(s) programmée(s) complémentaire(s)	-		208	1 visite(s) complémentaire(s)	1,18	245,44
Plus-value pour remplacement des sources supérieures à 18 mètres (non pris en compte en 2017)			0		48,50	0,00
TOTAL CONTRIBUTION EN EUR						2 699,84

Le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal, une proposition de travaux d'Eclairage Public concernant le programme annuel de rénovation 2017

Le projet de convention du SYDEV pour la réalisation de ces travaux présente un total de 2.000 € HT, subventionnés par le SYDEV, et dont la part communale se répartie comme suit :

Part communale : 1.000 €

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2017(*)	2 000,00	2 400,00	2 000,00	50,00 %	1 000,00
TOTAL PARTICIPATION					1 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- DONNE SON ACCORD pour le programme annuel de rénovation 2017 présenté pour un montant de 1.000 €
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SYDEV

V – AVIS FAVORABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

Monsieur le Maire expose que la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un outil d'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale ; échelle cohérente pour notamment coordonner les politiques d'habitat, de déplacement et d'urbanisme.

Une fois le transfert de compétence intervenu au profit de la Communauté de Communes :

- Seul un PLUi couvrant l'intégralité du territoire de l'intercommunalité sera élaboré.
- Les PLU ou cartes communales existants demeurent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi. Ils demeurent applicables et évolutifs sauf révision générale et sont gérés par la Communauté de Communes en concertation avec les communes.
- Toutes les procédures en cours relatives aux PLU ou aux cartes communales sont de la compétence de l'intercommunalité, qui peut les achever, si elle le souhaite, après accord de la commune concernée (délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil communautaire).

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble afin de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLUi constitue un document de planification qui doit :

- correspondre à un projet de territoire ;
- faciliter l'instruction du droit des sols par une harmonisation en matière d'urbanisme sur le territoire communautaire ;
- représenter une économie d'échelle significative et une mutualisation des moyens et des compétences.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est actuellement en cours d'élaboration sur les territoires des Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, du Pays de la Chataigneraie et du Pays de Fontenay –Vendée.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à l'échelle des 3 Communautés de Communes. Il vise à proposer une vision stratégique de développement d'un territoire qui sert de cadre de référence pour les différentes politiques publiques notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement et d'organisation de l'espace. Le SCoT produit ses effets juridiques et les documents d'urbanisme inférieurs (plans locaux d'urbanisme,

programmes locaux pour l'habitat, plans de déplacements urbains, etc.) doivent être compatibles avec ses orientations.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du SCoT est une démarche dynamique et concertée qui nécessite un important travail et investissement des élus des territoires. Aussi cette élaboration sera rythmée par différents temps permettant la communication et la concertation : réunions plénières, réunions thématiques, ateliers de concertation, groupes de travail, etc. Elle devrait aboutir par la validation du SCoT en 2019.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Ainsi, les EPCI à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15.000 habitants. Le législateur a également réitéré le souhait de réduire le nombre de structures intercommunales.

Dans le cadre de ces évolutions des périmètres des intercommunalités et du Schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pourrait être amenée à évoluer territorialement dans les années à venir. Dans ce cas, les études engagées devraient alors être révisées et harmonisées.

Vu l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR,
Considérant la démarche SCoT engagée à l'échelle des 3 Communautés de Communes,
Considérant les différents enjeux du territoire et ceux de la commune,
Considérant l'intérêt d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal sur le périmètre de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le transfert de la compétence Plan Local de l'Urbanisme à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier à la communauté l'accord du Conseil Municipal pour ce transfert de compétence, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Reprendre contact avec le SYDEV concernant les commandes de chauffage de la Salle des ORMES, suite à l'installation de SMART GRID

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le **mardi 28 février 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,